

Projet pédagogique



**Activités communales
2023/2024**

Sommaire

1. Présentation de l'organisateur.....	3
1.1. Historique	3
1.2. La SPL	4
1.3. Territoire d'intervention et contexte local	4
1.4. Publics visés	5
1.5. Comités d'usagers.....	6
1.6. PEDT et Projet éducatif.....	7
1.7. Certification « Quali'loisirs »	9
2. Présentation du site	10
2.1. Historique	10
2.2. Principales missions	11
2.3. Publics accueillis	12
2.4. Locaux	12
3. Objectifs.....	13
3.1. Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant.....	13
3.2. Développer l'autonomie et la responsabilisation.....	14
3.3. Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation.....	15
4. Encadrement	16
5. Fonctionnement / déroulement de l'accueil	17
5.1. Place de l'enfant	17
5.2. Accueil des enfants en situation de handicap	18
5.3. Relation avec les familles	18
5.4. Transport.....	19
5.5. Rythme de la journée (temps d'accueil)	19
6. Relation avec les partenaires.....	19
7. Modalités d'évaluation.....	19
ANNEXES	20
Annexe 1 : Grille tarifaire	20
Annexe 2 : Programme.....	21

1. Présentation de l'organisateur

1.1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1^{er} janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1^{er} janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

1.2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration, durant lequel a été élu parmi ses membres :

- Une présidente : Madame Josiane MEHLEN
- Une directrice générale : Madame Nathalie LAURENT

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 75 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais petite enfance et 1 service jeunesse.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².

1.3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille. La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron.
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multisports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Butachimie, Euroglas, ...

1.4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2019, se situe à 7 655 habitants (+ 1,74 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2013), **dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.**

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
< 3 ans (2022-2020)	44	22	55	27	33	36
De 3 à 5 ans (2017-2019)	31	27	60	33	59	38
De 6 à 10 ans (2012-2016)	88	54	106	58	99	65
De 11 à 17 ans (2005-2008)	179	85	116	116	116	72

	Total
< 3 ans (2013-2015)	217
De 3 à 5 ans (2012-2010)	248
De 6 à 10 ans (2009-2005)	470
De 11 à 17 ans (2004-1998)	684

Les deux équipements petite enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20). Le nombre de places disponibles paraît insuffisant aujourd'hui.

Les sites périscolaires peuvent accueillir **un total de 341 enfants** de 3 à 11 ans répartis sur quatre périscolaires, et six lieux sur les temps méridiens : **44 enfants sur Niffer, 120 sur Hombourg / Petit-Landau, 88 sur Ottmarsheim et 91 sur Bantzenheim / Chalampé.** Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

L'animation jeunesse territoriale propose des activités aux jeunes de 11 à 17 ans tout au long de l'année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

L'animation jeunesse propose également tout au long de l'année des projets d'accompagnement à destination des 18-25 ans.

1.5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers. Les objectifs de ces comités sont de permettre

- d'exprimer les besoins des usagers,
- d'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque

Trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

1.6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
 - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
 - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs
- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
 - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
 - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants
- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
 - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
 - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités,

et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs

ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation
Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

1.7. Certification « Quali'loisirs »

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation sont certifiés « Quali'loisirs » depuis décembre 2017.

L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Cette certification d'engagements de service, décernée par l'AFNOR, porte sur la qualité des méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec ses parents. Elle garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent plus d'une vingtaine d'engagements regroupés selon 8 items :

ACCUEIL ET QUALITE RELATIONNELLE

- 1.1 Nous favorisons un accueil bienveillant et l'épanouissement personnel des enfants.
- 1.2 Nous apportons une attention individuelle, respectons et valorisons les différences.
- 1.3 Nous accueillons et informons les parents de façon chaleureuse et organisée.

PREVENTION ET SECURITE

- 2.1 Nos équipes d'animation garantissent la sécurité des enfants.
- 2.2 Notre fonctionnement prévient les risques tout au long de la journée.
- 2.3 Notre organisation s'adapte aux besoins spécifiques de chaque enfant.

PROJET PEDAGOGIQUE ET ACTIVITES

- 3.1 Nous favorisons la découverte et la créativité, l'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité, avec des approches ludiques et éducatives.
- 3.2 Nous élaborons en équipe un projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif Territorial et le contexte local.
 - 1.3 Les activités sont diversifiées éveillent vers de nouveaux centres d'intérêts.

VIE LOCALE, ENVIRONNEMENT, CULTURE ET PATRIMOINE

4.1 Nous inscrivons nos actions dans la vie de la Cité.

4.2 Nous sommes force de propositions et d'initiatives au niveau de l'animation de la vie locale.

4.3 Nous favorisons l'éducation en plein air, la découverte et la protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine.

LOCAUX

5.1 Nos structures sont aménagées en espace chaleureux, permettant de gérer le collectif et l'individuel.

5.2 Nous veillons à l'hygiène, l'entretien des locaux et la sécurisation des espaces.

5.3 Nous organisons un espace d'accueil documenté.

EQUIPE D'ENCADREMENT

6.1 Nous veillons à l'efficacité et au dynamisme de nos équipes.

6.2 Nous veillons aux compétences des équipes d'animation par la formation et un accompagnement permanent.

6.3 Nous favorisons les initiatives et le sens des responsabilités de nos équipes.

RELATION AVEC LES FAMILLES

7.1 Nous favorisons les échanges avec les parents.

7.2 Nous recueillons l'expression de la satisfaction des familles.

7.3 Nous impliquons les parents dans la vie du centre.

COMMUNICATION

8.1 Nous valorisons la vie de l'accueil de loisirs, auprès des familles, grâce à des outils de communication diversifiés.

8.2 Nous informons régulièrement la commune et les partenaires de la vie du centre.

8.3 Nous améliorons la qualité des actions grâce aux outils et ressources du réseau.

2. Présentation du site

2.1. Historique

L'animation jeunesse était jusqu'au 1^{er} janvier 2014 du ressort de l'Animation Rhin Sud (ARS), structure associative à vocation intercommunale dont les prérogatives et les personnels ont été transférés à la SPLEA. A l'origine, le SIVOM Rhin-Sud avait créé un Service Animation Intercommunal, en 1994. Ne désirant pas porter directement cette action, les élus du SIVOM s'étaient tournés vers la FDMJC 68 (aujourd'hui UDMJC 68) qui avait mis à la disposition du SIVOM un responsable de service. La volonté des élus était de s'appuyer sur une structure ayant une grande expérience des jeunes avec un savoir-faire connu et reconnu. Après

huit ans, l'association ARS était créée, le 16 janvier 2002. Au fil du temps se sont dégagés trois domaines d'action :

- L'animation jeunesse
- Les actions intercommunales
- Le soutien à la vie associative

L'AJT de la SPLEA a repris les deux premiers domaines et s'investit dans des actions et réflexions sur, pour et avec les Jeunes.

2.2. Principales missions

Le Service Animation Jeunesse Territoriale est présent sur le territoire depuis début 2014, prenant la suite de l'association "Animation Rhin-Sud".

Les missions menées sont diverses : soutenir les jeunes dans leurs projets, aller à leur rencontre, être à leur écoute dans chaque commune, concevoir un programme d'animation le plus riche et varié possible prenant en compte les besoins et envies des jeunes pour chaque vacance et tout au long de l'année, mais aussi soutenir les initiatives locales, être présent par le biais de permanences au collège de Ottmarsheim.

Les animateurs, dans leur travail quotidien, s'efforcent d'être en cohérence avec le projet éducatif de la société et de le décliner au mieux sur le territoire. Les valeurs que défendent les animateurs se déclinent tout au long de ce projet et dans le travail effectué en amont :

- La cohésion sociale

- L'expression de la citoyenneté des jeunes
- Le développement culturel individuel et collectif
- L'ouverture sur les autres et les échanges,
- Le partage des valeurs de l'Education Populaire

Le projet éducatif de la SPLEA porte et propose des valeurs éducatives très importantes pour l'équipe et qui sont au centre de ses engagements dans la déclinaison de l'organisation des accueils collectifs de mineurs, les temps de rencontre et d'activités étant organisés de manière à ce que les jeunes puissent :

- Agir sur les contenus, les règles de vie
- S'exprimer sur leur degré de satisfaction et leurs souhaits

L'équipe travaille en étroite collaboration avec la BPDJ pour proposer tout au long de l'année des actions de préventions à destination des jeunes du territoire. Seront prises en compte l'ensemble des problématiques qui peuvent être rencontrées sur le territoire, grâce à des observations ou des retours faits par les communes, ou les jeunes eux-mêmes.

2.3. Publics accueillis

Situé le long du Rhin, la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud vient de fusionner avec la M2A – Mulhouse Agglomération Alsace. Les actions de la SPLEA et spécifiquement du service Animation Jeunesse se poursuivent sur les 6 communes de Chalampé, Bantzenheim, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer.



Lors des activités communales, l'Animation Jeunesse Territoriale propose des activités adaptées à l'accueil de jeunes de 11 à 17 ans de l'ensemble des six communes. Nous avons pour objectif de proposer un accueil par commune.

2.4. Locaux

Pour cette nouvelle année scolaire 2023-2024, nous avons eu des échanges avec l'ensemble des communes pour définir un lieu pour accueillir les jeunes.

Il est important pour nous que les jeunes de chaque commune puissent identifier un lieu qui leur est dédié, afin de les investir sur un projet d'aménagement, mais également pour les tenir sensibles et responsables quant au respect des locaux et des espaces extérieurs.

Les mercredis, afin d'avoir plus d'inscrits par temps d'activité, nous avons choisi de rassembler les jeunes de différentes communes. Nous procéderons au ramassage dans les communes grâce à deux minibus.

En fonction de l'activité proposée par les jeunes, nous utiliserons différents espaces communaux (salle de danse, salle de sport, local jeunes, espaces extérieurs...).

En parallèle, au travers d'un projet « Jeunes citoyens » financé en partie par la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin, un groupe de jeunes se rassemblent sur une parcelle de forêt mise à disposition par la commune de Niffer et œuvrent chaque semaine pour faire de cet espace un lieu de créations (cabanes, sentier pieds-nus,

...). Ils se forment à la survie et partagent des ateliers nature encadrés par des professionnels.

Les vendredis soir sur la commune de Niffer, nous utilisons le local jeunes qui a été créé en mars 2022 grâce à la mise à disposition de l'ancienne caserne des pompiers de Niffer par la Mairie. Ce local est partagé toute l'année avec une association du village, les jours d'utilisation étant différents et discutés en réunion, avec la mise en place d'un programme annuel.

Le local a été personnalisé par les jeunes, accompagnés par un graffeur professionnel en avril 2023. Du mobilier a été apporté par les familles.

Une table de ping-pong a été installée, ainsi que divers jeux de société. Nous disposons également d'une nouvelle enceinte pour permettre aux jeunes de diffuser de la musique, et d'un baby-foot, financés grâce au plan d'investissement 2022.

Sur la commune de Hombourg, le local jeunes a pu être réinvesti par un nouveau groupe d'adolescents depuis juin 2023. L'équipe d'animation souhaite redonner vie à cet espace et investir les jeunes dans sa personnalisation. Il est muni d'un baby-foot, d'un jeu de fléchettes ainsi que d'autres matériels (jeux de société, ateliers créatifs).

Un graffeur devrait intervenir durant l'année 2024. En attendant, ils personnaliseront avec de petits travaux (panneau d'identification du local, création d'un salon de jardin, aménagement intérieur...).

Par beau temps, les espaces extérieures ainsi que le stade de Niffer et les abords du complexe sportif de Hombourg sont utilisés.

3. Objectifs

Malgré le choix de rassembler les jeunes sur une commune par période de deux heures les mercredis après-midi, nous travaillerons sur la communication en direction des jeunes et de leurs familles, pour leur permettre de bénéficier de ces temps d'activités grâce à un ramassage en minibus, aux heures où ils sont disponibles.

C'est pour cela que les ramassages seront proposés à 13h20 ainsi qu'à 15h00, au moment du changement de commune, si changement de commune il y a.

L'équipe d'animation se sert des observations faites durant l'année écoulée, notamment pendant les vacances scolaires. C'est à ces moments que des jeunes de tous les villages sont présents. Il est alors possible d'échanger avec eux sur leurs envies, leurs disponibilités.

3.1. Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Françoise Dolto

Il faut trouver l'équilibre entre loisir et les valeurs éducatives de l'équipe.

Pour que chacun trouve sa place et se sente bien, il faut être au plus près des envies des jeunes, des attentes des parents et des volontés des membres de l'équipe.

3.1.1. Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs

▪ **Moyens de mise en œuvre :**

- Des temps de recherche et d'échange entre les membres de l'équipe pédagogique sont mis en place pour leur permettre de découvrir des activités en tout genre. Il est intéressant d'écouter la façon de faire des uns et des autres, d'en ressortir des éléments intéressants pour les utiliser ensuite.

- Il a été décidé de favoriser l'accueil libre du jeune sur les communes où nous intervenons. L'objectif étant d'attirer les jeunes dans des activités libres, puis d'échanger avec eux sur leurs envies. S'ils ont des demandes particulières, un programme sera mis en place.

3.1.1.1. Que le jeune découvre différentes techniques artistiques.

3.1.1.2. Que le jeune participe à différentes activités physiques de loisir.

3.1.2. Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

3.1.2.1. Que le jeune participe à des activités en lien avec la nature

3.1.2.2. Que le jeune participe à des ateliers créatifs grâce à des matériaux de récupération.

3.2. Développer l'autonomie et la responsabilisation.

« La confiance est le ciment invisible qui conduit une équipe à gagner. »

Nous souhaitons créer un climat où chacun se sente bien et puisse s'exprimer librement, mais dans le respect du groupe.

Créer une relation de confiance ne s'arrête pas au lien entre l'équipe et les jeunes, il est primordial de partager avec les parents, d'être à leur écoute et de prendre du temps afin de valoriser tout ce travail de réflexion mené en amont au sein de l'équipe.

3.2.1. Favoriser le développement de l'autonomie du jeune dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité, ...).

Les adultes estiment souvent que les adolescents sont assez grands pour participer aux tâches ménagères, on leur demande d'être autonomes dans leurs

devoirs, d'aider au ménage, à la vaisselle... mais devenir adulte, c'est aussi faire des choix, des propositions ! De plus, au-delà de favoriser l'autonomie, les animateurs souhaitent donner des clés aux jeunes pour mieux comprendre le monde qui les entourent.

▪ **Moyens de mise en œuvre :**

- Certains mercredis et vendredis, en fonction des activités les animateurs sont susceptibles de chercher et ramener les jeunes dans chaque commune, avec les minibus de la société.

- Les temps d'accueils sont adaptés et laissent le choix à chacun de faire ce qui lui plaît, dans la mesure du possible et dans le respect du groupe.

3.2.1.1. Que le jeune puisse venir et partir aux heures qui l'arrange, pour des raisons personnelles ou organisationnelles (après l'école, avant un rendez-vous, ...).

Cependant, pour la bonne organisation de l'accueil mais aussi pour la sécurité du jeune, ils ne sont pas autorisés à multiplier les allers et venues.

3.2.1.2. Que le jeune participe aux tâches de la vie quotidienne, de sa propre initiative.

3.2.1.3. Que le jeune se responsabilise.

▪ **Moyens de mise en œuvre :**

- Le respect du matériel et des locaux passe par des temps de rangements collectifs, après les activités du mercredi après-midi et des vendredis soir.

3.2.2. Permettre au jeune d'être acteur de sa vie.

3.2.2.1. Que le jeune participe à la réalisation du programme d'activité des mercredis et vendredis.

3.3. [Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation.](#)

3.3.1. Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie

▪ **Moyens de mise en œuvre :**

- Tout sera mis en place pour que le mot RESPECT prenne tout son sens. Nous serons sensibles à la façon dont chacun s'exprime (entre jeunes, entre jeunes et animateurs, entre animateurs).

3.3.1.1. Que le jeune se sente à l'aise dans les accueils qu'il fréquente.

3.3.1.2. Que le jeune participe à différents temps de rencontres et d'échanges.

4. Encadrement

L'équipe du service jeunesse est composée d'animateurs qui souhaitent donner une réelle profondeur pédagogique à leurs actions. L'intervention dans chaque commune est notre priorité, même si dans certaines d'entre elles il est difficile de d'intéresser le public ados, nous multiplions les rencontres pour comprendre leurs centres d'intérêt afin de répondre au mieux à leurs envies.

Le travail collectif a été riche en échanges et en idées ; Les professionnels déjà présents sur le service les années passées ont pu, avec du recul, proposer des activités qui plaisent aux jeunes accueillis. Ajoutées à cela, de nouvelles idées devraient permettre de faire venir de nouveaux jeunes. Le développement des outils de communication ainsi que la présence des professionnels sur les réseaux sociaux permettront d'accroître l'affluence des jeunes.

- Animateur / Coordinateur : Mikaël PICCO **BAFA, BPJEP en cours**

- Animatrice : BOURNAUD Patricia **BAFA**

- Secrétaire : Paul-Frédéric Sour **BAFA**

A chacun son rôle :

Il a été convenu entre le directeur et l'équipe :

- Le directeur est responsable :

- de l'économat,
- du travail administratif,
- de la cohérence des objectifs généraux des activités communales,
- du suivi du stage et de la formation,
- de former en amont et durant toute l'année l'équipe d'animation.

Il est garant du respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Il s'assurera de la qualité et de la cohérence des activités proposées.

- L'équipe d'animation est responsable :

- d'identifier les besoins des jeunes en allant à leur rencontre,

- d'établir les fiches projets liées aux activités, projets et actions proposées mais également celles sollicitées par les jeunes,
- d'encadrer les activités et d'animer les temps de vie quotidienne tout en assurant la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

Chaque animateur assurera également un rôle en fonction de ses envies et compétences quant aux besoins inhérents à l'activité communale dont il est responsable.

Le directeur mettra en place des temps de formation et d'échange afin que chacun puisse assurer son rôle de manière efficace et sereine.

5. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

5.1. Place de l'enfant

L'éducation populaire c'est un échange de savoirs entre les gens, un enrichissement personnel.

CHARTRE DE L'EDUCATION POPULAIRE adoptée par l'Assemblée Générale CNAJEP - 15 décembre 2005 :

« Les processus de l'éducation populaire se fondent sur une conception de l'éducation comme un échange réciproque entre savoirs et savoir-faire égaux en dignité ».

Suite à tous les moments d'échange avec l'équipe pédagogique, il a été décidé que :

- l'accueil des jeunes s'inscrira dans une démarche éducative prenant en compte chaque adolescent dans sa globalité, ses besoins physiologiques, psychologiques et son âge

- assurant un cadre sécurisé, les activités communales ne sont pas une deuxième école. Elles ont lieu sur des temps libres et doivent rester, pour les jeunes, un temps de distractions et un lieu où l'on favorise la découverte et le loisir

- les activités communales ont pour intention de participer à l'émancipation du jeune en lui permettant de trouver sa place dans un premier temps au sein de l'accueil et du groupe puis, dans un deuxième temps à moyen et long terme, dans la société

- les activités communales ne doivent pas être un espace fermé et figé, chacun apporte sa touche, son avis et ses idées pour créer un espace riche et ouvert sur l'extérieur, sur le monde

- les activités communales permettent d'accueillir tout type de public

5.2. Accueil des enfants en situation de handicap

Il est essentiel de permettre à chaque jeune, quelle que soit sa différence, d'intégrer les activités communales.

Dans le cas où un jeune en situation de handicap souhaite participer aux activités, un travail préparatoire sera mené avec l'équipe de direction, les parents, les animateurs et l'enfant porteur de handicap :

- ⌚ Présentation de l'accueil, fonctionnement, locaux, idéologie
- ⌚ Rencontres avec éventuellement un professionnel, connaissance plus approfondie du handicap de l'enfant
- ⌚ Mise en commun des souhaits de chacun (animation jeunesse/parents), ce qu'il est possible de faire, d'aménager en rapport avec les limites physiques ou psychiques de l'enfant
- ⌚ Premiers contacts avec le groupe en douceur ; présence d'un ou des parents, explications/présentation du handicap de l'enfant...

Accueillir un enfant porteur de handicap peut être tout à fait bénéfique, pour le groupe, pour le jeune et pour sa famille. En effet, cela peut permettre au groupe de découvrir le handicap, de mieux le comprendre. Les animateurs seront attentifs à prendre le temps d'expliquer et de créer un climat de solidarité.

Pour le jeune porteur de handicap, la vie en collectivité peut s'avérer être un vecteur d'épanouissement. Il pourra découvrir d'autres jeunes, de nouvelles activités et s'essayer à de nouvelles pratiques.

Pour la famille, cela permet d'une part de profiter d'un moment de répit, et d'autre part de redécouvrir le jeune dans un autre environnement.

5.3. Relation avec les familles

Il est souvent difficile pour le Service Jeunesse de rencontrer les parents, car les jeunes sont libres lors de leur venue aux temps d'activités communales et lorsqu'ils en partent.

Tout au long de l'année, l'Animation Jeunesse travaille sur la communication afin d'informer au mieux le parent, pour tout point le concernant.

Il est également possible pour ceux qui le souhaitent, de passer au bureau des AJT pendant les heures d'ouverture, afin d'échanger avec l'équipe d'animation et la direction.

Il est important de rassurer le parent, de lui donner un maximum d'information concernant le service et les activités proposées, mais aussi de laisser place à des questions et remarques.

5.4. Transport

Les jeunes sont véhiculés par l'équipe d'animation grâce à des minibus, en cas de sorties ou de rassemblement sur un site.

Pour les vendredis soir, lors d'une activité impliquant un transport en minibus, les jeunes seront déposés à leur domicile au retour de la sortie, celle-ci prenant fin assez tard.

Le cas échéant, aucun transport ne sera proposé ; les jeunes doivent se rendre par leurs propres moyens sur le lieu d'accueil de leur choix.

5.5. Rythme de la journée (temps d'accueil)

En cas d'accueil libre et à condition de ne pas perturber l'activité en cours, les jeunes pourront venir et partir aux moments où ils le veulent, en respectant les heures définies à l'avance par l'équipe d'animation ; et ce, pour les mercredis après-midi et les vendredis soir.

Lorsque les activités nécessitent une inscription, les jeunes seront tenus de se présenter à l'heure, et devront rester durant toute la durée de l'accueil.

6. Relation avec les partenaires

Les communes du territoire mettent gracieusement à disposition des espaces pour l'année scolaire 2023/2024.

Lorsque la Mairie ne dispose pas de local disponible, nous sommes redirigés vers les MJC.

Grâce à cela nous pourrions accueillir les jeunes et leur proposer différentes activités sur place, telles que des sports, des ateliers manuels et culinaires, ainsi que des activités liées à la nature et l'environnement.

7. Modalités d'évaluation

Evaluer les objectifs pédagogiques

S'évaluer, ça s'anticipe...le travail pédagogique de mise en œuvre des objectifs pédagogiques a été mené de manière à y associer des critères d'évaluation

Evaluer le travail fourni par l'équipe

Les outils d'évaluation

Afin de s'améliorer, il est indispensable de s'évaluer régulièrement (entre chaque vacance par exemple). Les critères d'évaluation sont décidés en amont et en équipe ; les temps de réunions sont l'occasion de retravailler sur les objectifs et de réajuster son travail.

Des rencontres peuvent être faites avec les Mairies et/ou MJC, pour faire état de l'accueil mis en place, d'éventuels observations, demandes dans le but de dynamiser le service jeunesse, la commune et de tendre vers un accueil plus adapté au public concerné.

Nous encourageons les jeunes à venir vers nous pour des idées ou des remarques. Elles pourront nous être transmises verbalement ou par écrit.

ANNEXES

Annexe 1 : Grille tarifaire

